

Rapport

Date de la séance du CE: 30 août 2017
Direction: Erziehungsdirektion
N° d'affaire: 788946
Classification: Non classifié

Exploitation, maintenance et développement des applications TIC spécialisées de l'INS. Autorisation de dépenses ; crédit d'engagement 2018 – 2020 (crédit-cadre)

Table des matières

1	Synthèse	3
2	Bases légales	3
3	Description de l'affaire	3
3.1	Caractéristiques du projet	4
3.2	Calendrier, modalités, organisation, compétences	4
4	Qualification juridique des dépenses	4
4.1	Dépenses nouvelles ou liées	4
4.2	Dépenses périodiques ou uniques	5
5	Dépenses faisant l'objet de la demande	6
5.1	Délimitation par rapport aux autres dépenses	6
5.2	Vue d'ensemble des coûts	6
5.3	Dépenses par unité administrative	7
6	Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux	10
6.1	Informations sur les investissements préservant la valeur et générant une plus-value et sur les amortissements	10
6.2	Coûts induits	12
7	Législation sur les marchés publics	12
8	Sûreté de l'information et protection des données	12
9	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	12
10	Répercussions sur les communes	12
11	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	13

12	Conséquences en cas de rejet.....	13
13	Proposition.....	13
Annexe		14

1 Synthèse

Par le crédit-cadre pour l'exploitation, la maintenance et le développement des applications TIC spécialisées de la Direction de l'instruction publique (INS), le Grand Conseil approuve un cadre financier de **13 400 000 francs** pour les nouvelles dépenses uniques et périodiques effectuées entre 2018 et 2020.

Le crédit-cadre englobe toutes les dépenses connues et nécessaires à l'INS pour ses applications TIC spécialisées. Les éventuelles dépenses supplémentaires et conséquentes requises pour la période couverte par le crédit (p. ex. projets TIC) qui ne peuvent pas être prévues à l'heure actuelle seront soumises pour approbation, en fonction du projet, à l'organe compétent en matière financière.

2 Bases légales

- Article 76, lettre e de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (Cst. ; RSB 101.1)
- Articles 42, 46, 47, 48, alinéa 1, lettre a, 49, 50 et 53 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0)
- Articles 139, 141, 146, 147, 149, 152, alinéa 4 et 154a de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1)
- Articles 9, 10, 11, 12, 13 et 15 de l'ordonnance du 27 novembre 2002 sur l'organisation et les tâches de la Direction de l'instruction publique (OO INS ; RSB 152.221.181)

3 Description de l'affaire

En raison de la mise en œuvre du projet IT@BE, le financement des dépenses TIC se trouve actuellement dans une phase de transition. D'entente avec la Direction des finances (FIN), les dépenses TIC de l'INS seront durant cette phase soumises à approbation comme suit :

- Les coûts liés à la fourniture des services de base TIC à l'INS seront approuvés au moyen de crédits d'engagement annuels (arrêté distinct). En ce qui concerne l'exploitation, la maintenance et le développement des applications spécialisées de l'INS, un crédit-cadre est demandé pour les années 2018 à 2020.
- Le crédit-cadre pour les années 2018 à 2020 englobe toutes les dépenses connues et nécessaires à l'INS pour ses applications TIC spécialisées (projets TIC inclus). Les éventuels projets TIC supplémentaires requis pour la période couverte par le crédit qui ne sont pas encore connus seront soumis pour approbation, en fonction du projet, à l'organe compétent en matière financière.
- Le crédit-cadre n'englobe ni les dépenses liées à EDUBERN (la plateforme informatique pour les écoles du degré secondaire II) ni les dépenses TIC des écoles du degré secondaire II. Celles-ci seront soumises à l'organe compétent en matière financière pour décision dans des affaires distinctes.

Après la centralisation à l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) des services de base TIC de l'ensemble du canton, le processus pour l'approbation des dépenses TIC sera le suivant :

- La FIN demandera au Grand Conseil des crédits-cadres globaux d'une durée de trois ans pour l'ensemble des services de bases TIC.
- Les directions compétentes, et donc également l'INS, soumettront au Grand Conseil des demandes de crédits-cadre pluriannuels pour l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure TIC ainsi que pour de nouveaux projets TIC et le développement des applications spécialisées.

La FIN édictera sous une forme appropriée des directives contraignantes sur la manière dont le financement devra être effectué à l'avenir.

3.1 Caractéristiques du projet

Par le crédit-cadre pour l'exploitation, la maintenance et le développement des applications TIC spécialisées de l'INS, le Grand Conseil approuve un cadre financier pour les nouvelles dépenses uniques et périodiques effectuées entre 2018 et 2020.

Ce crédit-cadre englobe toutes les dépenses connues et nécessaires à l'INS pour ses applications TIC spécialisées ainsi que les projets TIC connus. Les éventuelles dépenses supplémentaires et conséquentes requises pour la période couverte par le crédit (p. ex. nouveaux projets TIC) qui ne peuvent pas être prévues à l'heure actuelle seront soumises pour approbation, en fonction du projet, à l'organe compétent en matière financière.

Les Directions et leurs offices sont compétents pour les applications spécialisées. Les ressources financières requises pour l'INS ont été consolidées et sont présentées dans le cadre du présent arrêté conformément aux prescriptions de l'OIO et de la FIN.

3.2 Calendrier, modalités, organisation, compétences

Selon le plan d'intervention du comité stratégique TIC (CST) de mai 2017, les autorisations de dépenses dans le domaine des TIC pour les années 2018 et suivantes doivent être traitées de manière groupée par le Conseil-exécutif, la Commission des finances et le Grand Conseil (session de novembre 2017).

4 Qualification juridique des dépenses

4.1 Dépenses nouvelles ou liées

Depuis le 1^{er} juin 2014, l'article 48, alinéa 1 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0) définit les dépenses nouvelles comme celles pour lesquelles l'organe compétent dispose d'une liberté d'action en ce qui concerne leur montant, la date à laquelle elles seront engagées ou d'autres modalités.

Il existe toujours une certaine marge de manœuvre pour décider d'introduire des solutions TIC ou de développer les solutions existantes. Les coûts pour les conseils et le développement

sont donc nouveaux.

Il existe aussi une marge de manœuvre dans l'utilisation des solutions TIC, autrement dit dans l'exploitation au sens large, en ceci qu'il faut déterminer quels éléments de l'offre de prestations doivent être utilisés à quel endroit et dans quelle mesure. Afin de garantir la cohérence du traitement des dépenses et la plus grande transparence possible vis-à-vis du Grand Conseil, les frais d'exploitation sont tous qualifiés de nouveaux, sous réserve d'exception pour des affaires concernant uniquement des frais d'exploitation clairement liés.

4.2 Dépenses périodiques ou uniques

Conformément à l'article 47 LFP, les dépenses sont qualifiées de périodiques lorsqu'elles servent à l'exécution d'une tâche permanente. C'est en l'occurrence le cas des dépenses pour l'exploitation au sens large, lesquelles sont à prendre en charge pendant toute la durée de vie de la solution TIC. En revanche, les dépenses pour les projets, le développement et les prestations de conseil sont de manière générale générées dans le cadre d'un projet limité dans le temps. Elles sont donc uniques au sens de l'article 46 LFP.

5 Dépenses faisant l'objet de la demande

5.1 Délimitation par rapport aux autres dépenses

Selon le « Manuel de comptabilité : Dépenses et autorisations de dépenses » (du 25 avril 2017) publié par l'Administration des finances et les informations fournies par le comité stratégique TIC (CST), les Directions, la Chancellerie d'Etat et la Direction de la magistrature qui ne se fournissent pas encore à l'OIO pour les services TIC de base, jusqu'à la mise en œuvre intégrale de la stratégie TIC en 2020, sont elles-mêmes responsables des autorisations de dépenses annuelles pour leur approvisionnement TIC de base. Pendant la phase de transition, les demandes d'autorisation de dépenses pour les services TIC de base des Directions sont déposées selon la pratique usuelle, pour autant que les prestations ne soient pas déjà fournies par l'OIO.

C'est pourquoi la pratique actuelle en matière d'autorisation des dépenses liées aux services TIC de base de l'INS est maintenue pendant la phase de transition. Les crédits 2018 concernant ces dépenses seront soumis à l'organe compétent en matière financière pour décision dans des affaires distinctes.

Le présent crédit-cadre n'englobe ni les dépenses liées à EDUBERN (la plateforme informatique pour les écoles du degré secondaire II) ni les dépenses TIC des écoles du degré secondaire II. Celles-ci seront soumises à l'organe compétent en matière financière pour décision dans des affaires distinctes.

5.2 Vue d'ensemble des coûts

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des dépenses.

Total pour les applications TIC spécialisées de la Direction de l'instruction publique			
En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	2 289 000	1 517 000	1 192 000
Total des dépenses périodiques par an	3 002 400	3 230 900	3 262 400
Total par année	5 291 400	4 474 900	4 454 400
Total intermédiaire des dépenses pour 2018 – 2020 (réserve des offices incluse)	14 493 700		
./. dépenses déjà autorisées par l'ACE 182/2016	199 400	199 400	
Dépenses uniques	-	-	
Dépenses périodiques par an	199 400	199 400	
./. dépenses déjà autorisées par l'AGC 2017.RRGR.127	125 000	75 000	

Dépenses uniques	-	-	
Dépenses périodiques par an	125 000	75 000	
.I. dépenses déjà autorisées par l'ACE 229/2017	320 000	98 750	165 000
Dépenses uniques	320 000	30 000	-
Dépenses périodiques par an	-	68 750	165 000
Total des dépenses déjà autorisées par les ACE 182/2016 et 229/2017 et par l'AGC 2017.RRGR.127	644 400	373 150	165 000
.I. total des dépenses déjà autorisées	1 182 550		
Total intermédiaire des dépenses pour 2018 – 2020 (déduction faite des dépenses autorisées)	13 311 150		
Différence d'arrondi (0,66 % à titre de réserve de la Direction)	88 850		
Crédit à approuver (TVA incluse)	13 400 000		

Le crédit à approuver (montant arrondi) comporte une différence d'arrondi (réserve de la Direction) et des réserves pour les offices s'agissant de certaines applications spécialisées. Les réserves prévues sont présentées en annexe par application.

5.3 Dépenses par unité administrative

Les tableaux suivants présentent une synthèse des dépenses planifiées par unité administrative. Une vue d'ensemble détaillée par unité administrative et application spécialisée figure en annexe.

Total pour les applications TIC spécialisées du Secrétariat général (groupe de produits « 08.01.9110 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques »)			
En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	320 000	30 000	
Total des dépenses périodiques par an	125 000	143 750	165 000
Total par année	445 000	173 750	165 000

Montant déterminant du crédit-cadre	783 750
Total de la réserve	14 500

Total pour les applications TIC spécialisées de l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation (groupe de produits « 08.03.9110 Ecole obligatoire et offres périscolaires »)

En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	50 000		
Total des dépenses périodiques par an	235 400	235 400	235 400
Total par année	285 400	235 400	235 400
Montant déterminant du crédit-cadre	756 200		
Total de la réserve	Aucune réserve		

Total pour les applications TIC spécialisées de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (groupe de produits « 08.05.9120 Ecoles moyennes et formation professionnelle »)

En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	1 230 000	1 120 000	900 000
Total des dépenses périodiques par an	1 475 000	1 485 000	1 495 000
Total par année	2 705 000	2 605 000	2 395 000
Montant déterminant du crédit-cadre	7 705 000		
Total de la réserve	Aucune réserve		

Total pour les applications TIC spécialisées de l'Office de l'enseignement supérieur (groupe de produits « 08.14.9100 Enseignement supérieur »)

En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	20 000		
Total des dépenses périodiques par an			
Total par année	20 000		
Montant déterminant du crédit-cadre	20 000		
Total de la réserve	Aucune réserve		

Total pour les applications TIC spécialisées de l'Office de la culture (groupe de produits « 08.11.9100 Culture »)

En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	140 000		
Total des dépenses périodiques par an	203 000	343 000	343 000
Total par année	343 000	343 000	343 000
Montant déterminant du crédit-cadre	1 029 000		
Total de la réserve	Aucune réserve		

Total pour les applications TIC spécialisées de l'Office des services centralisés (groupe de produits « 08.12.9300 Services centralisés »)

En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	529 000	367 000	292 000
Total des dépenses périodiques par an	964 000	1 024 000	1 024 000
Total par année	1 493 000	1 391 000	1 316 000
Montant déterminant du crédit-cadre	4 200 000		
Total de la réserve	139 500		

6 Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux**6.1 Informations sur les investissements préservant la valeur et générant une plus-value et sur les amortissements**

La vue d'ensemble en annexe présente, en détail et par application spécialisée, la distinction opérée entre les investissements destinés à préserver la valeur des biens et ceux destinés à générer une plus-value (y compris répercussions sur les amortissements). En résumé, le cré-

dit-cadre de 13 400 000 francs servira à financer les investissements suivants pour les années 2018 à 2020 :

Investissements de l'INS préservant la valeur				
En CHF	2018	2019	2020	Total
Office de l'enseignement secondaire du 2 ^e degré et de la formation professionnelle	110 000	280 000	270 000	660 000
Office des services centralisés	-	20 000	-	20 000
Total	110 000	300 000	270 000	680 000

Investissements de l'INS générant une plus-value				
En CHF	2018	2019	2020	Total
Office de l'enseignement secondaire du 2 ^e degré et de la formation professionnelle	990 000	590 000	440 000	2 020 000
Office des services centralisés	150 000	-	-	150 000
Total	1 140 000	590 000	440 000	2 170 000

Le tableau suivant recense, par unité administrative, les charges d'amortissement annuelles ordinaires liées au présent crédit :

Charges d'amortissement				
En CHF	2018	2019	2020	Total
Office de l'enseignement secondaire du 2 ^e degré et de la formation professionnelle	220 000	394 000	536 000	1 150 000
Office des services centralisés	30 000	34 000	34 000	98 000
Total	250 000	428 000	570 000	1 248 000

6.2 Coûts induits

Les nouvelles dépenses pour des projets et pour le développement de solutions TIC (acquisitions comprises) faisant l'objet de la présente autorisation peuvent entraîner des coûts induits en particulier pour l'exploitation, la maintenance et les licences. Il est encore impossible de chiffrer les coûts induits de manière détaillée, car ils résultent en règle générale des projets dont l'exécution est autorisée par le présent arrêté. Mais leur ordre de grandeur devrait correspondre à celui des dépenses pour l'exploitation, la maintenance et les licences des solutions TIC actuellement en place. Au surplus, le présent arrêté n'a pas de répercussions particulières sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux.

7 Législation sur les marchés publics

En vertu des dispositions du droit applicable aux marchés publics, les mandats à des tiers sont attribués dans le cadre de procédures de gré à gré, sur invitation, ouvertes ou sélectives, en fonction de leur valeur. Les mandats dont la valeur dépasse les 250 000 francs font l'objet d'un appel d'offres public sur le site Internet www.simap.ch. Il n'est pas toujours possible de procéder à un appel d'offres public, certains mandats ne pouvant être confiés qu'à un seul fournisseur. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit de mandats subséquents, où des liens de dépendance existent déjà, ou que des raisons de sécurité l'imposent. Le cas échéant, la renonciation à une mise au concours est publiée sur www.simap.ch, comme le prescrit la loi. Les co-soumissionnaires ont ainsi la possibilité de s'opposer à une renonciation à une mise au concours qu'ils jugent illégale.

8 Sûreté de l'information et protection des données

Les documents relatifs au respect des dispositions SIPD dans l'application des différentes solutions TIC requis par la législation cantonale en matière de sûreté de l'information et de protection des données (SIPD) seront examinés avant la mise en service par la déléguée ou le délégué à la sécurité informatique (DSI-BE) du canton et, le cas échéant, soumis au contrôle préalable de l'autorité de surveillance de la protection des données du canton de Berne, conformément à l'article 17a de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04).

9 Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Pour que l'INS puisse accomplir ses tâches conformément aux objectifs du programme gouvernemental de législature, elle a besoin d'infrastructures informatiques modernes et bien entretenues, notamment en ce qui concerne les applications spécialisées qui l'aident à effectuer ses tâches centrales. L'acquisition autonome de ces applications par les Directions respecte les principes de la Stratégie TIC du canton de Berne.

10 Répercussions sur les communes

Le présent arrêté n'a pas de répercussion directe sur les communes.

11 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le présent arrêté n'a pas de répercussion directe sur l'économie, l'environnement et la société.

12 Conséquences en cas de rejet

Le volume des présentes dépenses qui ne serait pas autorisé réduirait d'autant les prestations TIC visant à soutenir les processus centraux des unités administratives de l'INS, lesquelles ne pourraient donc être fournies que de manière limitée voire pas du tout. L'INS a besoin de ses applications spécialisées centrales pour accomplir les tâches en faveur de sa clientèle.

13 Proposition

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil d'approuver le présent crédit d'engagement (crédit-cadre) d'un montant de **13 400 000 francs** pour les années 2018 à 2020.

Pièce jointe

- Projet d'arrêté

Annexe

Secrétariat général											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
BISS	Statistique des élèves (remplacement d'une autre application)	Exploitation (dépense périodique)				68 750			160 000		
		Maintenance (dépense périodique)							5000		
		Développement (dépense unique)	320 000			30 000					
Total des dépenses uniques par an			320 000			30 000					
Total des dépenses périodiques par an						68 750			165 000		
Total par année			320 000			98 750			165 000		
Montant déterminant du crédit-cadre (déjà autorisé par l'ACE 229/2017)			583 750								
Informations sur les réserves : des réserves d'un montant de 14 500 francs sont incluses.											

Secrétariat général											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
LAVLEB / ED-Stat	Statistique des élèves (suppression de l'application existante)	Exploitation (dépense périodique)	125 000			75 000					
		Développement (dépense unique)	48 000			29 000					
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an			125 000			75 000					
Total par année			125 000			75 000					
Montant déterminant du crédit-cadre (déjà autorisé par l'AGC 2017.RRGR.127)			200 000								
Informations sur les réserves : aucune réserve prévue.											

Total global pour le Secrétariat général			
En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	320 000	30 000	
Total des dépenses périodiques par an	125 000	143 750	165 000
Total par année	445 000	173 750	165 000
Montant déterminant du crédit-cadre (déjà autorisé par les ACE 229/2017 et l'AGC 2017.RRGR.127)	783 750		
Réserve totale	14 500		

Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
Evaluation des élèves	Application Internet pour la saisie, la gestion, l'archivage et l'impression des rapports d'évaluation ainsi que des rapports et des fiches de passage pour tous les élèves du canton de Berne fréquentant un établissement public de la scolarité obligatoire	Exploitation (dépense périodique)	199 400			199 400			199 400		
		Développement (dépense unique)	50 000								
Total des dépenses uniques par an			50 000								
Total des dépenses périodiques par an			199 400			199 400			199 400		
Total par année			249 400			199 400			199 400		
Montant déterminant du crédit-cadre (déjà autorisé par l'ACE 182/2016 – 2018 : CHF 199 400 / 2019 : CHF 199 400)			648 200								
Remarques : Le montant de 50 000 francs destiné au développement (dépense unique) est alloué dans le cadre du présent crédit en sus de la somme déjà octroyée par l'ACE correspondant. Il											

s'agit de dépenses dévolues à des adaptations en lien avec la mise en œuvre du Lehrplan 21 qui n'étaient pas encore connues au moment où le premier crédit a été demandé.

Informations sur les réserves : aucune réserve prévue.

Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
Autres applications < 50 000	Applications coûtant moins de CHF 50 000	Exploitation (dépense périodique)	36 000			36 000			36 000		
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an					36 000			36 000			36 000
Total par année					36 000			36 000			36 000
Montant déterminant du crédit-cadre											108 000
Informations sur les réserves : aucune réserve prévue.											

Total global pour l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation			
En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	50 000		
Total des dépenses périodiques par an	235 400	235 400	235 400
Total par année	285 400	235 400	235 400
Montant déterminant du crédit-cadre <i>(déjà autorisé par l'ACE 182/2016 – 2018 : CHF 199 400 / 2019 : CHF 199 400)</i>	756 200		
Réserve totale	Aucune réserve		

Office de l'enseignement secondaire du 2 ^e degré et de la formation professionnelle											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
Evento	Logiciel d'administration des écoles du degré secondaire II	Exploitation (dépense périodique)	375 000			375 000			375 000		
		Maintenance (dépense périodique)	470 000			470 000			470 000		
		Développement (dépense unique)	60 000			60 000			60 000		
		Investissement (dépense unique)			220 000			220 000			220 000
Total des dépenses uniques par an			280 000			280 000			280 000		
Total des dépenses périodiques par an			845 000			845 000			845 000		
Total par année			1 125 000			1 125 000			1 125 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			3 375 000								
Informations sur les investissements, la durée d'utilisation et les amortissements : la durée d'utilisation (durée d'amortissement) s'élève à 5 ans. Le crédit entraîne des charges											

d'amortissement annuelles ordinaires de : CHF 44 000 en 2018, CHF 88 000 en 2019, CHF132 000 en 2020, CHF 132 000 en 2021, CHF 132 000 en 2022, CHF 88 000 en 2023 et CHF 44 000 en 2024.

Informations sur les réserves : aucune réserve prévue.

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle

En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
Escada	Gestion des postes et des contrats d'engagement pour le corps enseignant	Exploitation (dépense périodique)	170 000			170 000			170 000		
		Maintenance (dépense périodique)	130 000			140 000			150 000		
		Investissement (dépense unique)		20 000	200 000		200 000	150 000		200 000	100 000
Total des dépenses uniques par an			220 000			350 000			300 000		
Total des dépenses périodiques par an			300 000			310 000			320 000		
Total par année			520 000			660 000			620 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			1 800 000								
Informations sur les investissements, la durée d'utilisation et les amortissements : la durée d'utilisation (durée d'amortissement) s'élève à 5 ans. Le crédit entraîne des charges d'amortissement annuelles ordinaires de : CHF 44 000 en 2018, CHF 114 000 en 2019, CHF 174 000 en 2020, CHF 174 000 en 2021, CHF 174 000 en 2022, CHF 130 000 en 2023 et CHF 60 000 en 2024.											
Informations sur les réserves : aucune réserve prévue.											

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle

En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
Jaxforms	Formulaires d'inscription électroniques pour les solutions transitoires cantonales, les écoles moyennes et les écoles de maturité professionnelle	Exploitation (dépense périodique)	15 000			15 000			15 000		
		Maintenance (dépense périodique)	25 000			25 000			25 000		
		Développement (dépense unique)				80 000			40 000		
		Investissement (dépense unique)		20 000	100 000						
Total des dépenses uniques par an			120 000			80 000			40 000		
Total des dépenses périodiques par an			40 000			40 000			40 000		
Total par année			160 000			120 000			80 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			360 000								

Informations sur les investissements, la durée d'utilisation et les amortissements : la durée d'utilisation (durée d'amortissement) s'élève à 5 ans. Le crédit entraîne des charges

d'amortissement annuelles ordinaires de : CHF 24 000 en 2018, CHF 24 000 en 2019, CHF 24 000 en 2020, CHF 24 000 en 2021 et CHF 24 000 en 2022.

Informations sur les réserves : aucune réserve prévue.

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle

En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
Outil de validation	Application pour communiquer avec les candidats et candidates aux processus de validation en vue de l'obtention d'un diplôme professionnel pour adultes	Exploitation (dépense périodique)	20 000			20 000			20 000		
		Maintenance (dépense périodique)	10 000			10 000			10 000		
		Développement (dépense unique)							20 000		
		Investissement (dépense unique)			220 000		20 000	100 000			
Total des dépenses uniques par an			220 000			120 000			20 000		
Total des dépenses périodiques par an			30 000			30 000			30 000		
Total par année			250 000			150 000			50 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			450 000								

Informations sur les investissements, la durée d'utilisation et les amortissements : la durée d'utilisation (durée d'amortissement) s'élève à 5 ans. Le crédit entraîne des charges

d'amortissement annuelles ordinaires de : CHF 44 000 en 2018, CHF 68 000 en 2019, CHF 68 000 en 2020, CHF 68 000 en 2021, CHF 68 000 en 2022 et CHF 24 000 en 2023.

Informations sur les réserves : aucune réserve prévue.

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle

En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. préservant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. préservant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. préservant la valeur	Inv. générant une plus-value
Plateforme de collaboration et gestion du savoir	Plateforme de collaboration et gestion du savoir	Exploitation (dépense périodique)	35 000			35 000			35 000		
		Maintenance (dépense périodique)	15 000			15 000			15 000		
		Développement (dépense unique)				70 000			40 000		
		Investissement (dépense unique)			150 000						
Total des dépenses uniques par an			150 000			70 000			40 000		
Total des dépenses périodiques par an			50 000			50 000			50 000		
Total par année			200 000			120 000			90 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			410 000								

Informations sur les investissements, la durée d'utilisation et les amortissements : la durée d'utilisation (durée d'amortissement) s'élève à 5 ans. Le crédit entraîne des charges d'amortissement annuelles ordinaires de : CHF 30 000 en 2018, CHF 30 000 en 2019, CHF 30 000 en 2020, CHF 30 000 en 2021 et CHF 30 000 en 2022.

Informations sur les réserves : aucune réserve prévue.

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle

En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
Cockpit OSP	Chiffres-clés pour l’outil de reporting	Exploitation (dépense périodique)	30 000			30 000			30 000		
		Maintenance (dépense périodique)	10 000			10 000			10 000		
		Développement (dépense unique)	40 000			30 000			30 000		
		Investissement (dépense unique)	30 000			10 000					
Total des dépenses uniques par an			70 000			40 000			30 000		
Total des dépenses périodiques par an			40 000			40 000			40 000		
Total par année			110 000			80 000			70 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			260 000								
Informations sur les réserves : aucune réserve prévue.											

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle

En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. préservant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. préservant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. préservant la valeur	Inv. générant une plus-value
Autres applications < 50 000	Applications spécialisées coûtant moins de 50 000 francs.	Exploitation (dépense périodique)	130 000			130 000			130 000		
		Maintenance (dépense périodique)	40 000			40 000			40 000		
		Investissement (dépense unique)		70 000	100 000		60 000	120 000		70 000	120 000
Total des dépenses uniques par an			170 000			180 000			190 000		
Total des dépenses périodiques par an			170 000			170 000			170 000		
Total par année			340 000			350 000			360 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			1 050 000								
Informations sur les investissements, la durée d'utilisation et les amortissements : la durée d'utilisation (durée d'amortissement) s'élève à 5 ans. Le crédit entraîne des charges d'amortissement annuelles ordinaires de : CHF 34 000 en 2018, CHF 70 000 en 2019, CHF 108 000 en 2020, CHF 108 000 en 2021, CHF 108 000 en 2022, CHF 74 000 en 2023 et CHF 38 000 en 2024.											
Informations sur les réserves : aucune réserve prévue.											

Total global pour l'Office de l'enseignement secondaire du 2 ^e degré et de la formation professionnelle			
En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	1 230 000	1 120 000	900 000
Total des dépenses périodiques par an	1 475 000	1 485 000	1 495 000
Total par année	2 705 000	2 605 000	2 395 000
Montant déterminant du crédit-cadre	7 705 000		
Réserve totale	Aucune réserve		

Office de l'enseignement supérieur											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
Applications < 50 000	Applications spécialisées coûtant moins de 50 000 francs.	Conseil (dépense unique)	20 000								
Total des dépenses uniques par an			20 000								
Total des dépenses périodiques par an											
Total par année			20 000								
Montant déterminant du crédit-cadre			20 000								
Informations sur les réserves : aucune réserve prévue.											

Total global pour l'Office de l'enseignement supérieur			
En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	20 000		
Total des dépenses périodiques par an			
Total par année	20 000		
Montant déterminant du crédit-cadre	20 000		
Réserve totale	Aucune réserve		

Office de la culture											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
Gestion des affaires du Service des monuments historiques	Gestion des affaires / inventaire du Service des monuments historiques	Exploitation (dépense périodique)	140 000			140 000			140 000		
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an			140 000			140 000			140 000		
Total par année			140 000			140 000			140 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			420 000								
Informations sur les réserves : aucune réserve prévue.											

Office de la culture											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
Dossier électronique / bons culturels	Gestion des demandes/bons culturels (encouragement des activités culturelles)	Exploitation (dépense périodique)	50 000			200 000			200 000		
		Conseil (dépense unique)	140 000								
Total des dépenses uniques par an			140 000								
Total des dépenses périodiques par an			50 000			200 000			200 000		
Total par année			190 000			200 000			200 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			590 000								
Informations sur les réserves : aucune réserve prévue.											

Office de la culture											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
Autres applications < 50 000	Applications spécialisées coûtant moins de 50 000 francs.	Exploitation (dépense périodique)	13 000			3000			3000		
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an			13 000			3000			3000		
Total par année			13 000			3000			3000		
Montant déterminant du crédit-cadre			19 000								
Informations sur les réserves : aucune réserve prévue.											

Total global pour l'Office de la culture			
En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	140 000		
Total des dépenses périodiques par an	203 000	343 000	343 000
Total par année	343 000	343 000	343 000
Montant déterminant du crédit-cadre	1 029 000		
Réserve totale	Aucune réserve		

Office des services centralisés											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
axeba	Suite de logiciels pour la gestion et la facturation des services TIC	Exploitation (dépense périodique)	22 000			22 000			22 000		
		Développement (dépense unique)	6000			6000			6000		
Total des dépenses uniques par an			6000			6000			6000		
Total des dépenses périodiques par an			22 000			22 000			22 000		
Total par année			28 000			28 000			28 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			84 000								
Informations sur les réserves : 5 % de réserve sont inclus dans le crédit.											

Office des services centralisés											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. préservant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. préservant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. préservant la valeur	Inv. générant une plus-value
Education & culture	Plateforme pour les bons culturels	Exploitation (dépense périodique)	110 000			110 000			110 000		
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an			110 000			110 000			110 000		
Total par année			110 000			110 000			110 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			330 000								
Informations sur les réserves : 5 % de réserve sont inclus dans le crédit.											

Office des services centralisés											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. préservant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. préservant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. préservant la valeur	Inv. générant une plus-value
DM Hummingbird	Système de gestion des documents de l'INS (remplacement par GAE)	Exploitation (dépense périodique)	63 000			13 000			13 000		
		Développement (dépense unique)	12 000								
Total des dépenses uniques par an			12 000								
Total des dépenses périodiques par an			63 000			13 000			13 000		
Total par année			75 000			13 000			13 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			101 000								
Informations sur les réserves : 5 % de réserve sont inclus dans le crédit.											

Office des services centralisés											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
FIS-LAVLEB	Interface FIS pour la répartition des charges liées aux traitements du corps enseignant	Exploitation (dépense périodique)	30 000			30 000			30 000		
		Développement (dépense unique)	15 000			15 000			15 000		
Total des dépenses uniques par an			15 000			15 000			15 000		
Total des dépenses périodiques par an			30 000			30 000			30 000		
Total par année			45 000			45 000			45 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			135 000								
Informations sur les réserves : 5 % de réserve sont inclus dans le crédit.											

Office des services centralisés											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
IO Denkin	Saisie et gestion des objets relevant de la protection des monuments historiques	Exploitation (dépense périodique)	85 000			85 000			85 000		
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an			85 000			85 000			85 000		
Total par année			85 000			85 000			85 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			255 000								
Informations sur les réserves : 5 % de réserve sont inclus dans le crédit.											

Office des services centralisés											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
Plateforme INS	Plateforme pour un échange protégé des données avec les écoles	Exploitation (dépense périodique)				110 000			110 000		
		Développement (dépense unique)	88 000			88 000			88 000		
		Conseil (dépense unique)	20 000								
		Investissement (dépense unique)			150 000		20 000				
Total des dépenses uniques par an			258 000			108 000			88 000		
Total des dépenses périodiques par an						110 000			110 000		
Total par année			258 000			218 000			198 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			674 000								
Informations sur les investissements, la durée d'utilisation et les amortissements : la durée d'utilisation (durée d'amortissement) s'élève à 5 ans. Le crédit entraîne des charges d'amortissement annuelles ordinaires de : CHF 30 000 en 2018, CHF 34 000 en 2019, CHF 34 000 en 2020, CHF 34 000 en 2021, CHF 34 000 en 2022 et CHF 4000 en 2023.											
Informations sur les réserves : 5 % de réserve sont inclus dans le crédit.											

Office des services centralisés											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
ITSM-Solvedirect	Programme de gestion des services informatiques pour la saisie des incidents, problèmes, et questions et pour le traitement des changements	Exploitation (dépense périodique)	18 000			18 000			18 000		
		Développement (dépense unique)	12 000			12 000			12 000		
		Conseil (dépense unique)	110 000			110 000			55 000		
Total des dépenses uniques par an			122 000			122 000			67 000		
Total des dépenses périodiques par an			18 000			18 000			18 000		
Total par année			140 000			140 000			85 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			365 000								
Informations sur les réserves : 5 % de réserve sont inclus dans le crédit.											

Office des services centralisés											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
Application pour les subsides de formation	Traitement des demandes de subsides de formation	Exploitation (dépense périodique)	41 000			41 000			41 000		
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an			41 000			41 000			41 000		
Total par année			41 000			41 000			41 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			123 000								
Informations sur les réserves : 5 % de réserve sont inclus dans le crédit.											

Office des services centralisés											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
Bourse-online	Outil en ligne pour la saisie des demandes de subsides de formation par les requérants et requérantes	Exploitation (dépense périodique)	81 000			81 000			81 000		
		Développement (dépense unique)	39 000			39 000			39 000		
Total des dépenses uniques par an			39 000			39 000			39 000		
Total des dépenses périodiques par an			81 000			81 000			81 000		
Total par année			120 000			120 000			120 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			360 000								
Informations sur les réserves : 5 % de réserve sont inclus dans le crédit.											

Office des services centralisés											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
Bourse de l'emploi de l'INS	Bourse de l'emploi électronique pour le corps enseignant	Exploitation (dépense périodique)	22 000			22 000			22 000		
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an			22 000			22 000			22 000		
Total par année			22 000			22 000			22 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			66 000								
Informations sur les réserves : 5 % de réserve sont inclus dans le crédit.											

Office des services centralisés											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. préservant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. préservant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. préservant la valeur	Inv. générant une plus-value
STEZE	Service des suppléances pour les écoles	Exploitation (dépense périodique)	28 000			28 000			28 000		
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an			28 000			28 000			28 000		
Total par année			28 000			28 000			28 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			84 000								
Informations sur les réserves : 5 % de réserve sont inclus dans le crédit.											

Office des services centralisés											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
BISO	Système électronique d'information des centres d'orientation professionnelle et des centres d'information	Exploitation (dépense périodique)	16 000			16 000			16 000		
		Développement (dépense unique)	33 000			33 000			33 000		
Total des dépenses uniques par an			33 000			33 000			33 000		
Total des dépenses périodiques par an			16 000			16 000			16 000		
Total par année			49 000			49 000			49 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			147 000								
Informations sur les réserves : 5 % de réserve sont inclus dans le crédit.											

Office des services centralisés											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. préservant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. préservant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. préservant la valeur	Inv. générant une plus-value
WinMedio.Net	Logiciel bibliothécaire de l’Orientation professionnelle et personnelle (OP)	Exploitation (dépense périodique)	22 000			22 000			22 000		
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an			22 000			22 000			22 000		
Total par année			22 000			22 000			22 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			66 000								
Informations sur les réserves : 5 % de réserve sont inclus dans le crédit.											

Office des services centralisés											
En CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application spécialisée	Bref descriptif	Nature comptable TIC		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value		Inv. pré-servant la valeur	Inv. générant une plus-value
Autres applications < 50 000	Applications coûtant moins de CHF 50 000	Exploitation (dépense périodique)	426 000			426 000			426 000		
		Développement (dépense unique)	37 000			37 000			37 000		
		Conseil (dépense unique)	7000			7000			7000		
Total des dépenses uniques par an			44 000			44 000			44 000		
Total des dépenses périodiques par an			426 000			426 000			426 000		
Total par année			470 000			470 000			470 000		
Montant déterminant du crédit-cadre			1 410 000								
Informations sur les réserves : aucune réserve prévue.											

Total global pour l'Office des services centralisés			
En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	529 000	367 000	292 000
Total des dépenses périodiques par an	964 000	1 024 000	1 024 000
Total par année	1 493 000	1 391 000	1 316 000
Montant déterminant du crédit-cadre	4 200 000		
Réserve totale	139 500		

Total global pour la Direction de l'instruction publique			
En CHF	2018	2019	2020
Total des dépenses uniques par an	2 289 000	1 517 000	1 192 000
Total des dépenses périodiques par an	3 002 400	3 230 900	3 262 400
Total par année	5 291 400	4 747 900	4 454 400
Montant déterminant du crédit-cadre (TVA incluse) <i>(hors dépenses déjà autorisées par les ACE 182/2016 et 229/2017 et par l'AGC 2017.RRGR.127)</i>	14 493 700		
Réserve totale (1,04 %)	154 000		